

Séance du Conseil Municipal du 30 septembre 2013

Nombre de membres - en exercice : 11
- présents : 08
- votants : 10

Date de convocation: 26.09.2013
Date d'affichage: 26.09.2013

L'an deux mille treize, le trente septembre, à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Tauxières-Mutry, sous la présidence de Monsieur Philippe RICHOMME, Le Maire.

Etaient présents: P.RICHOMME, F.GALIMAND, F.LEJEUNE-BOEVER, C.LARGE, P.COLLARD et D.BARBIER

Etaient excusés : F.GIANONCELLI représenté par C.LARGE
C.PONGNOT représenté par P.RICHOMME

Etaient absents : V.FOUCHART, J.LEJEUNE et A.MASSARD

Mme Catherine LARGE a été élue secrétaire de séance.
Le procès verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Délibération n°2013-39 : Fonds de concours de la CCGVM

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, le versement d'un fond de concours de 14.000 € de la CCGVM pour couvrir l'achat de la cuve à eau de la fosse sceptique.

Délibération n°2013-40 : décision modificative :

- Afin de pouvoir régler la facture du taille haie et de procéder à l'annulation d'un titre n°24/2008 pour un écart de 3 € il y a lieu de procéder à un virement de crédits budgétaires comme ci-dessous :

c/ 61523 :	- 632,00 €
c/ 673	+ 3,00 €
c/ 021	+ 629,00 €
c/ 023	+ 629,00 €
c/ 2188 op 171	+ 629,00 €

- Dans le cadre de l'achat d'un tracteur John Deere, il y a lieu de prévoir les crédits budgétaires nécessaires à cette opération :

c/ 61523 :	- 24.577 €
c/ 021	+ 24.577 €
c/023	+ 24.577 €
c/ 2183 op 184	+ 24.577 €

- Il est également nécessaire d'ouvrir des crédits budgétaires concernant la contribution au FPIC « Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes » (dépense obligatoire)
 - Dépense :
 - c/ 73925 : + 3.630 €
 - Recette :
 - c/ 73111 : + 3.630 €

Délibération n°2013-41 : Travaux de voirie

Le Conseil Municipal accepte de participer aux travaux de voirie qui se déroulent entre Bouzy et Tauxières-Mutry dont le montant s'élève à 15.030 € HT soit 17.975,88 € pour la part qui nous incombe et procède au virement de crédit pour payer cette facture :

c/61523	- 17.976 €
c/021	+ 17.976 €
c/023	+ 17.976 €
c/2315 op 186	+ 17.976 €

Délibération n°2013-42 : Choix de l'entreprise de désamiantage :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu deux offres pour le désamiantage de l'ancienne école maternelle :

- Société Sotramiante : 18.255 € HT
- Société Sionneau : 13.838 € HT

Après délibération sur ces 2 offres, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir la société Sionneau pour un montant maximum de 13 838 € HT afin de réaliser le désamiantage de l'ancienne école maternelle dans le but d'y accueillir un projet de micro-crèche. Le conseil municipal décide donc d'inscrire les budgets nécessaires à cette opération comme ci-dessous :

c/ 61523 :	- 16.551 €
c/ 021	+ 16.551 €
c/023	+ 16.551 €
c/2315 op 187	+ 16.551 €

Dates à retenir :

- Inauguration du groupe scolaire : samedi 16 novembre 2013 à 10 h 30
- Repas des Anciens : dimanche 24 novembre 2013 à 12 h